



Vorsorgestiftung VSAO
Fondation de prévoyance ASMAC



Rapport de gestion **2000**

Table des matières

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref	Page 4
Chiffres-clés	Page 5
Le mot du président	Page 6
Rapport de la direction	Page 8
Rapport sur les placements de la fortune	Page 9
Schéma directeur	Page 10
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC	Page 11
Organisation de la fondation	Page 14
Comptes annuels 2000	Page 18
Annexe aux comptes annuels 2000	Page 22
Rapport de l'organe de révision	Page 42

Fondation de prévoyance ASMAC

fondée en 1983

Siège de la fondation:

Kollerweg 32, Case postale 389, 3000 Berne 6

Téléphone 031 350 46 00

Téléfax 031 350 46 01

E-Mail vorsorgestiftung@vsao.ch

Internet <http://vorsorgestiftung.vsao.ch>

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref

La brièveté des contrats d'emploi et les changements du lieu de travail y afférents pendant la période de formation professionnelle et post-graduée des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique ont depuis toujours présenté des inconvénients financiers. En 1983, l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique ASMAC a créé la Fondation de prévoyance ASMAC, dans le but d'assurer la prévoyance professionnelle des médecins employés.

En l'espace de quelques années, des contrats d'adhésion ont pu être conclus avec les hôpitaux publics et privés les plus importants. Etant donné que les prestations d'assurance auprès de chaque employeur doivent au moins être égales à celles de la propre caisse de pensions, chaque contrat d'affiliation comporte un plan de prévoyance ASMAC spécifique. Les assurés restent en général affiliés à la caisse de pension lors d'un changement d'employeur pendant la période de formation professionnelle et post-graduée.

Les risques ont d'abord été assurés par le biais d'une assurance privée. La partie administrative a été confiée en outsourcing à un prestataire de services externe. La gérance de la fortune était exécutée en majeure partie par le comité du Conseil de fondation et la direction.

L'expertise actuarielle effectuée en 1996 a confirmé que la Fondation de prévoyance ASMAC était alors en mesure d'assumer, de manière autonome, la gestion complète des risques de décès et d'invalidité.

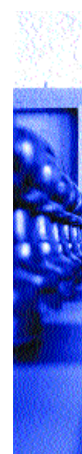
Suite à des prestations insuffisantes de la société prestataire de services en outsourcing, le Conseil de fondation a décidé de passer également à une gestion autonome de la fortune et des assurés, à partir du 1er janvier 1997.

Après la reprise et l'adaptation complexe des données des assurés, le recrutement et la formation du personnel, les prestations ont pu être considérablement améliorées au cours des dernières années.

Depuis 1998, le capital épargne vieillesse est rémunéré à 8%. A partir de l'année 2001, le taux des cotisations pour risque ne s'élève plus qu'à 1,2% du salaire assuré. En cas d'interruption de travail ou de séjour à l'étranger, les risques de décès et d'invalidité continuent à être couverts par des primes sans concurrence. Les frais de gestion sont entièrement à la charge de la fondation. Ils seront couverts, à l'avenir, par les produits de capitaux.

Grâce à la révision du règlement de la fondation au cours de l'exercice écoulé, les assurés ont pu profiter de nombreuses améliorations des prestations.

Nous comptons aujourd'hui parmi les fondations de prévoyance pilotes sur le marché.



Chiffres - clés

Structure de la caisse de pension

Fondation/Siège	1983/Berne
Structure juridique	Fondation
Nature de la caisse	Caisse autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Contrat de prévoyance risque	Primauté des prestations
Nombre d'assurés actifs/retraités	10'682/235
Nombre de comptes de libre passage	2'498

Comptes annuels 2000

Bilan

Actif	MCHF	Passif	MCHF
Placements à court terme	78,0	Capital étranger	7,5
Placements à long terme	898,7	Provisions	178,1
		Capital engagé	790,6
		Fonds à la disposition de la fondation	0,5
Total actif	<u>976,7</u>	Total passif	<u>976,7</u>

Compte d'exploitation

Charges	MCHF	Produits	MCHF
Charges de prévoyance	293,3	Produits de prévoyance	236,4
Charges d'administration et de gestion des biens	47,8	Produits de capitaux et autres produits	100,1
Excédent de charges	-4,6		
Total charges	<u>336,5</u>	Total produits	<u>336,5</u>

Rémunération du capital épargne vieillesse depuis 1998	8%
Charges administratives moyennes* par assuré en l'an 2000	CHF 240.-

Données actuarielles

	MCHF
Avoirs actif	577,2
Avoirs comptes de libre passage	102,1
Avoirs d'assurés percevant une rente	70,0
Degré de couverture**	100,1

* sans frais de transaction de valeurs

**taux d'intérêt CFA/PRASA 4%

Le mot du président



Heinz Mumenthaler

Au cours de l'année 2000, le Conseil de fondation a pu régler une importante affaire en suspens, à savoir la révision des statuts de la fondation. Le règlement de la fondation a été largement révisé. Il a été restructuré et présenté de manière plus claire. Divers articles ont été formulés de manière plus précise. Le plan de prévoyance et la convention d'adhésion ont été clairement différenciés.

La convention d'adhésion règle le rapport juridique entre l'employeur affilié et la fondation de prévoyance. La multitude de plans de prévoyance a pu être restreinte à un minimum raisonnable, sans que les prestations aux divers employeurs n'aient dû être réduites. Le plan de prévoyance définit les prestations aux assurés et leur financement par les employeurs affiliés. En cas de réserves dans le plan de prévoyance par rapport au règlement, c'est le plan de prévoyance qui prévaut.

Dans le nouveau règlement de la fondation, les prestations de vieillesse ainsi que les prestations pour survivants ont été améliorées. En ce qui concerne les prestations de vieillesse, l'âge de retraite a été nouvellement fixé entre 58 et 68 ans pour toutes les personnes assurées. Dès l'âge révolu de 58 ans et lorsque le degré d'activité est diminué d'au moins 20% par rapport à l'activité à plein temps, la personne assurée peut demander le paiement d'une partie du capital épargne vieillesse. Le délai de décision pour le paiement du capital a été réduit à trois mois avant l'entrée

en retraite. Nouvellement, il est possible de combiner le paiement partiel du capital et de la rente de vieillesse lors de l'entrée en retraite.

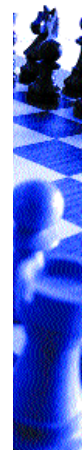
Concernant les prestations pour survivants, le statut de concubin(e) a été assimilé au statut de conjoint, également pour les personnes de même sexe, dans la mesure du respect de certaines conditions restrictives. En cas de décès d'une personne assurée qui ne laisse pas de survivants ayant droit à une rente, un capital-décès à hauteur d'un salaire annuel brut, au maximum toutefois le capital épargne vieillesse disponible le jour du décès, est attribué.

Lors du retrait anticipé d'une partie du capital de la prévoyance professionnelle dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL), les prestations de prévoyance ne sont pas réduites en cas d'invalidité ou de décès. Une assurance complémentaire onéreuse pour couvrir les lacunes de prestations s'avère ainsi inutile.

La situation financière de la fondation lui permet de prendre la totalité des frais de gestion à sa propre charge.

Les quatre années de gestion autonome ont démontré que ce qui s'est avéré positif a sciemment été conservé, les nouveautés et les améliorations dans le domaine des assurances sociales, notamment au niveau du deuxième pilier, ont été minutieusement évaluées, et les adaptations rapidement réalisées au niveau de la direction.

Etant donné la brièveté de la période de formation professionnelle et post-graduée des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique et de leur affiliation à notre institution, il était prévisible que le nombre de dossiers d'assurés n'augmente plus à la même allure que dans les années 90. Ainsi, le nombre des dossiers d'assurés atteint 13'415, soit une augmentation de 47 par rapport à l'année précédente. Par contre, le montant de l'avoir épargne vieillesse a augmenté de 66,2 millions et s'élève à 679,3 millions de francs. Cette augmentation se base principalement sur la rémunération de 8% du capital



épargne vieillesse pratiquée depuis trois ans. Le nombre des bénéficiaires de rente a augmenté de 46 et a passé à 235 personnes.

Bien que le marché des finances et du capital ne se soit pas remis, en fin d'année, de la baisse d'octobre comme dans les années précédentes, nous avons pu réaliser au cours de l'exercice écoulé, une performance de 7,8% alors que le Benchmark réalisait une performance de 2,1%; ce qui nous permet de garantir à nouveau la rémunération du capital épargne vieillesse à 8% pour l'année 2001.

Je tiens à remercier les membres du Conseil de fondation de leur soutien compétent et de leur collaboration constructive investie sans relâche avec grand engagement. Les statuts actuels de la fondation ont ainsi pu être révisés et approuvés dans un court laps de temps, sans frais externes, grâce aux compétences professionnelles spécifiques d'une partie des membres du Conseil de fondation. Le fait que nous ayons également pu gérer toutes les modifications et les nouvelles adaptations juridiquement et administrativement, de manière rétroactive au 1er janvier 2001, prouve d'une part la très grande efficacité et l'esprit d'équipe au sein de notre bureau, d'autre part la collaboration constructive, digne de confiance, fair-play et fiable entre les employeurs affiliés et notre bureau.

Le Conseil de fondation a tenu quatre séances ordinaires au cours desquelles les thèmes suivants ont été traités:

31 mars 2000

- Reporting financier
- Révision de l'Asset Allocation
- Comparaison frais/budget 1999
- Information sur l'état des travaux au sein du comité juridique
- Information Service de traitement des cas de sinistre
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

27 juin 2000

- Expertise actuarielle de PRASA
- Rapport de révision et Managementletter de PricewaterhouseCoopers SA
- Rapport de gestion 1999
- Election de l'organe de révision

- Reporting financier
- Asset Allocation
- Révision de l'acte de fondation
- Révision du règlement de la fondation
- Révision des plans de prévoyance
- Révision des conventions d'adhésion
- Rattachement de SolidarMed
- Information sur l'état des travaux au sein du Service de traitement des cas de sinistre
- Information de la part du Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

20 septembre 2000

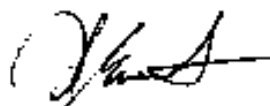
- Révision du règlement administratif
- Révision du placement de fortune
- Directives contrats d'adhésion individuelle
- Reporting financier
- Informations de la part du Service de traitement des cas de sinistre
- Informations de la part du Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

13 décembre 2000

- Approbation des actes de fondation révisés, par l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne
- Managementletter de PricewaterhouseCoopers SA
- Reporting financier
- Adaptation du taux d'activité de l'Asset Manager
- Règlement de facturation des frais des membres du Conseil de fondation
- Comparaison frais/budget 2000, budget 2001
- Information Service de traitement des cas de sinistre
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction
- Résultat des élections au Conseil de fondation

Berne, le 25 mai 2001

Fondation de prévoyance ASMAC



Dr med. Heinz Mumenthaler, président

Rapport de la direction



Peter Scotton

Au cours de l'exercice écoulé, les documents suivants ont été complètement révisés: l'acte de fondation et son règlement, le règlement des placements de fortune et le règlement administratif. En outre, les plans de prévoyance ainsi que toutes les conventions d'adhésion ont été adoptées.

L'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne a approuvé, en novembre 2000, l'acte de fondation, le règlement de la fondation ainsi que le règlement des placements de fortune. Ces règlements entrent en vigueur dès le 1er janvier 2001. Par ailleurs, d'autres documents de la fondation tels que le règlement administratif et les directives pour l'encouragement à la propriété du logement ont été recensés. Une étape importante a ainsi été franchie dans l'apurement de ces documents.

Au cours de novembre et décembre 2000, les plans conclus avec les partenaires cantonaux et les plus grands hôpitaux ont été révisés et les nouvelles conventions d'adhésion signées. Jusqu'à fin février 2001, 99% de tous les plans de prévoyance et des conventions d'adhésion ont pu être révisés, signés, paramétrisés et mis en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2001.

Les nombreux plans de prévoyance en vigueur jusqu'à présent ont pu être ajustés, simplifiés et fondamentalement améliorés. En particulier, les différents délais d'attente en cas de

prestations ont été réduits et harmonisés. Suite à notre instigation et à diverses négociations, l'obligation du versement de salaire a été étendue non seulement à nos assurés, mais également en partie aux autres employés de nos partenaires contractuels.

Je suis conscient qu'en période de restructurations administratives et de réorganisations au niveau du traitement des patients, nos requêtes n'avaient pas la priorité; elles ont néanmoins été réglées par pratiquement toutes les instances compétentes en l'espace de quelques jours. Je tiens à remercier particulièrement tous les responsables parmi nos partenaires contractuels pour leur grand engagement ainsi que pour l'attention rapide accordée à la révision de ces documents et pour la confiance qu'ils nous ont accordée.

Le déménagement dans les bureaux plus agréables du Kollerweg au cours de l'année 1999 ainsi que la formation permanente interne et externe du personnel ont nettement renforcé l'esprit d'équipe et le sens de la responsabilité personnelle des collaborateurs.

En automne, le responsable de l'administration des assurés et son suppléant ont réussi l'examen de spécialiste en matière d'assurances sociales et obtenu le diplôme fédéral professionnel. Il y a quelques jours, nous avons pu féliciter le suppléant du directeur pour l'obtention du diplôme d'expert en matière d'assurances sociales. Deux autres collaborateurs préparent encore des examens professionnels. Au cours de l'exercice, nous n'avons eu à enregistrer qu'une seule mutation.

Bien que le hardware et le réseau soient aujourd'hui stables, le logiciel actuel de gestion des données ne nous satisfait qu'en partie. A ce jour, nous n'avons pas encore trouvé de logiciel sur le marché qui réponde mieux à nos besoins. La solution actuelle est désuète et demande beaucoup trop d'adaptations manuelles. Certains processus internes doivent encore être



saisis manuellement, tant au niveau de la comptabilité financière, qu'à celui de la gestion des assurés ou de la comptabilité des titres.

Un éventuel changement de logiciel ne pourra pas être envisagé avant la fin de l'année 2002. Auparavant, il va encore falloir procéder à une minutieuse évaluation, engager une phase d'adaptation suffisante, former le personnel et effectuer le transfert automatisé des données après l'avoir minutieusement testé.

Trouver un logiciel intégré qui ne demande de saisir un cas à traiter qu'une seule fois manuellement, reste encore un grand challenge. Nous sommes toutefois persuadés de disposer actuellement d'assez de connaissances professionnelles, de connaître les processus internes de manière détaillée et nous saisissons ce challenge dans son intégralité.

Peter Scotton, directeur

Rapport sur les placements de la fortune



Dr med. Hans Oetliker

L'année 2000 a été bouclée avec une performance de 7,8%, comparée au Benchmark dont la performance est de 2,1%. Le Benchmark représente la performance moyenne des caisses de pensions suisses. La différence positive de performance de 5,7% équivaut à un montant d'environ 49,7 millions de francs, dont 12,5 millions de francs pour les opérations d'instruments dérivés (actions en francs suisses et en monnaies étrangères, obligations suisses).

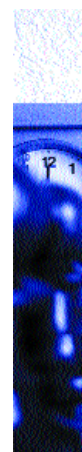
Il est intéressant de distinguer les parts des différentes catégories de placements ayant permis ce résultat. Le détail en est donné ci-après. Le chiffre entre parenthèses indique toujours le montant en francs investi dans chaque catégorie de

placement au 01.01.2001, et celui en italique le résultat du Benchmark correspondant.

La catégorie Valeurs nominales Suisse (environ 177 millions de francs; obligations et avoirs compte courant) a rapporté 4,5% comparés à 3,6%. Le résultat légèrement meilleur est dû à la suite de 8 mois consécutifs bouclant légèrement supérieurement au Benchmark.

La catégorie Valeurs nominales en monnaies étrangères (environ 134 millions de francs; obligations et avoirs compte courant) a en fait été une source de soucis pendant toute l'année. La performance est restée en dessous du Benchmark jusqu'à novembre. En décembre, le retard a pu être diminué et la performance annuelle a atteint 5,65% comparée à 3,6%. Le fait que nous n'ayons pas investi dans des obligations japonaises, à cause des taux d'intérêt peu attractifs, fut l'événement décisif. Une remontée inattendue du yen par rapport au franc nous a sérieusement touchés. D'un autre côté, une vente à terme de 90 millions de US\$ a permis une performance nettement supérieure au Benchmark, lorsqu'en décembre 2000 le US\$ s'est affaibli par rapport au francs.

La catégorie Actions Suisse (environ 231 millions de francs) a noté la meilleure performance



tant absolue que par rapport au Benchmark, soit 31,6% comparés à 11,9%. Ce succès repose avant tout sur les engagements intensifs dans des valeurs secondaires et dans certaines valeurs spéciales telles que «Sérum und Impfinstitut», Tecan et Orell Füssli. Il faut mentionner que quelques-unes de ces actions ont chuté sérieusement au cours des premiers mois de l'année en cours, et que la performance de cette catégorie se situe nettement en dessous du Benchmark.

En ce qui concerne les Actions étranger (environ 164 millions de francs), nous avons subi une performance négative de -4,15%, c'est à dire 7,69% moins négative que celle du Benchmark se chiffrant à -11,8%. Notre engagement s'est effectué avant tout dans la biotechnologie et des valeurs à caractère durable offrant de façon générale une meilleure performance que les valeurs standards.

Dans la catégorie CSA-Mixta-35 (environ 48 millions de francs) la performance équivaut pratiquement à celle du Benchmark.

Dans la catégorie des Immeubles et participations (environ 59 millions de francs), la per-

formance de -1,6% a été de 1,7% meilleure que celle du Benchmark de -3,3%.

Dans la catégorie de nos propres immeubles (environ 78 millions de francs), la performance de +6% a été atteinte selon notre objectif en ce qui concerne l'évaluation des immeubles. Ceci dépasse de 9,3% la performance suisse moyenne pour les immeubles qui est de -3,3%.

Dans la catégorie Hypothèques aux membres et Prêts à des assurances (environ 103,8 millions de francs), la performance de 4,2% a été à peine inférieure à celle du Benchmark de 4,3%. Ceci démontre que notre objectif d'offrir des taux hypothécaires à des conditions compétitives a été atteint. Les membres du comité chargé des investissements sont d'avis qu'il ne serait pas correct que les 500 assurés bénéficiaires d'une hypothèque de la Fondation de prévoyance ASMAC soient avantagés, au détriment des quelque 13'000 autres assurés par des taux hypothécaires situés nettement en dessous des conditions du marché.

Dr med. Hans Oetliker, Asset Manager

Schéma directeur

Nos clients, c'est-à-dire les assurés et les administrations d'hôpitaux, constituent le centre de nos activités. Ils bénéficient toujours de la priorité.

Nous voulons conseiller au mieux nos clients et leur offrir le meilleur rendement.

La recommandation de nos prestations à des tiers par nos clients représente notre référence de qualité.

Nous respectons notre personnel. Nous voulons employer des collaborateurs compétents et d'un grand professionnalisme dans le domaine social.

Nous agissons selon les principes de base de ce schéma directeur, l'acte de la fondation, le règlement ainsi que les prescriptions légales.

Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC

Prestations de vieillesse

- Rentes de vieillesse
- Prestations de vieillesse en cas de retraite partielle
- Paiement du capital épargne vieillesse
- Paiement partiel du capital ou de la rente de vieillesse
- Rentes d'enfants de retraités

Prestations pour survivants

- Rentes de conjoint
- Rentes d'orphelins partiels ou à part entière
- Capital en cas de décès
- Communauté de vie similaire au mariage

Prestations de sortie

- Prestation de libre passage en cas de divorce
- Utilisation de la prestation de sortie
- Paiement en espèces
- Compte de libre passage

Prestations d'invalidité

- Rente d'invalidité
- Libération des cotisations d'épargne et de risque
- Rente pour enfants d'invalides
- Rente-pont

Autres prestations

- Encouragement à la propriété du logement
- Mesures spéciales
- Prestations minimales pour la génération d'entrée

Nos objectifs – Nos prestations

La constante adaptation des prestations aux besoins de nos assurés constitue l'un de nos objectifs principaux.

Dans notre caisse, les divers avoirs épargne vieillesse sont accumulés selon le principe de la primauté des cotisations. Le capital épargne vieillesse est constitué par les cotisations d'épargne annuelles, les prestations de libre pas-

sage acquises, les éventuels autres versements et les intérêts courus.

Le montant des rentes de vieillesse est calculé sur la base de l'avoir épargne vieillesse disponible lors de la retraite, multiplié par le taux de conversion, qui est actuellement de 7,2%.

La personne assurée peut faire une demande écrite pour le versement du capital épargne vieillesse au lieu de la rente de vieillesse, au plus tard trois mois avant l'âge de la retraite. Le versement du capital épargne vieillesse entraîne l'extinction de tous les droits de rente vis-à-vis de la Fondation de prévoyance ASMAC.

Les personnes assurées devenant invalides avant d'avoir atteint l'âge de retraite, à la suite d'une maladie ou d'un accident, ont droit à une rente correspondante. Ces prestations sont coordonnées avec d'éventuels tiers-assureurs. Elles ne sont pas calculées sur la base de l'avoir épargne vieillesse, mais sur la base du salaire annuel assuré. Les prestations de risque sont donc calculées selon le principe de la primauté des prestations.

La Fondation de prévoyance ASMAC au service de ses assurés

- Prestations de haut niveau
- Respect de nos engagements vis-à-vis des assurés
- Relations de confiance à long terme avec nos clients
- Encouragement à la disponibilité et de la motivation de nos collaboratrices et collaborateurs

Avantages de la Fondation de prévoyance ASMAC depuis l'introduction de son entière autonomie en 1997

- Rémunération de l'avoir épargne vieillesse supérieure à celle prescrite par la loi
- En général, libre passage intégral pour les assurés
- Cotisations de risque nettement inférieures à celles pratiquées dans la branche, indépendamment de l'âge et du sexe

- Offre avantageuse d'une assurance risque en cas d'interruption de travail
- Offre de rentes-pont par le biais des fonds de la fondation en cas d'invalidité
- Dispositions spéciales lors du passage des rentes d'invalidité aux rentes de vieillesse
- Pas de réduction des prestations de risque lors du versement de capital en cas de divorce
- Pas de réduction des prestations de risque en cas de versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement (EPL)
- Pas de réduction du taux de conversion en cas de retraite à 62 ans
- Frais de gestion peu élevés
- Adaptation de toutes les rentes au renchérissement
- Pas de charges des assurés et des employeurs pour le fonds de sécurité
- Pas de contrôle de l'état de santé en ce qui concerne la part qui dépasse la couverture obligatoire
- La décision pour le paiement du capital avant l'âge de retraite a été réduite à trois mois
- Une personne assurée vivant en communauté de vie similaire au mariage, également avec un partenaire du même sexe, est assimilée au statut de conjoint dans la mesure du respect de certaines conditions restrictives
- Lorsqu'une personne assurée décède sans

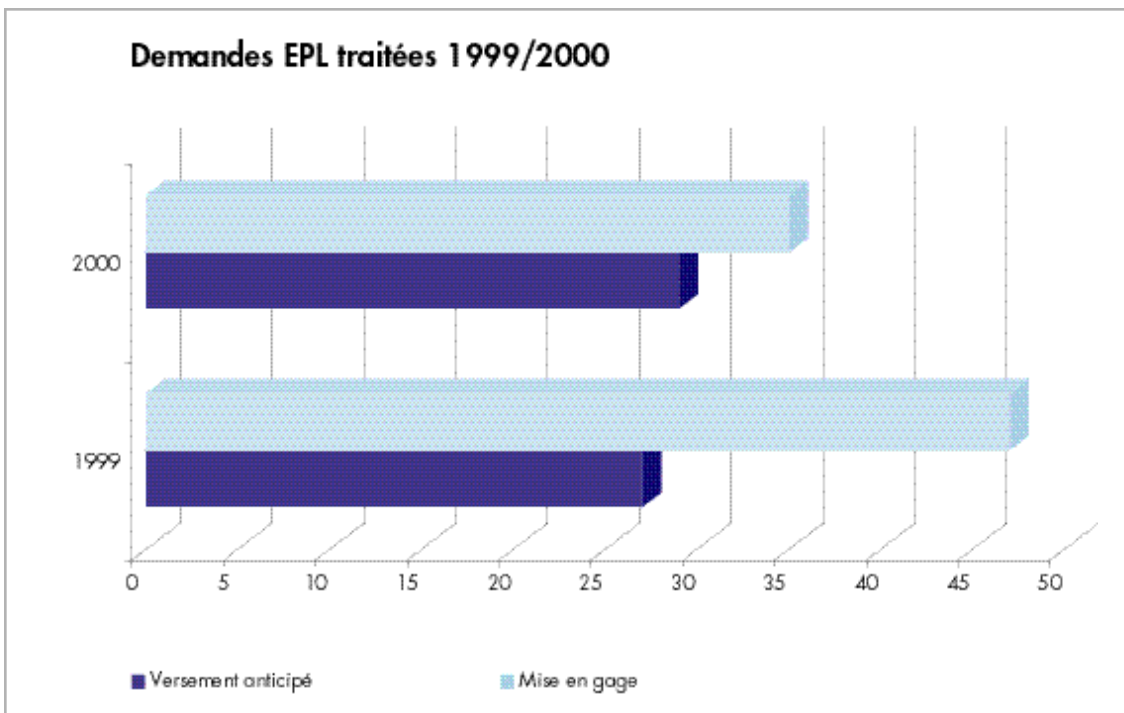
laisser de survivants ayant droit à une rente, un capital-décès à hauteur d'un salaire annuel brut, au maximum toutefois le capital épargne vieillesse disponible le jour du décès, est attribué

Possibilités d'affiliation

- Contrats collectifs
- Assurance d'interruption

Encouragement à la propriété du logement (EPL)

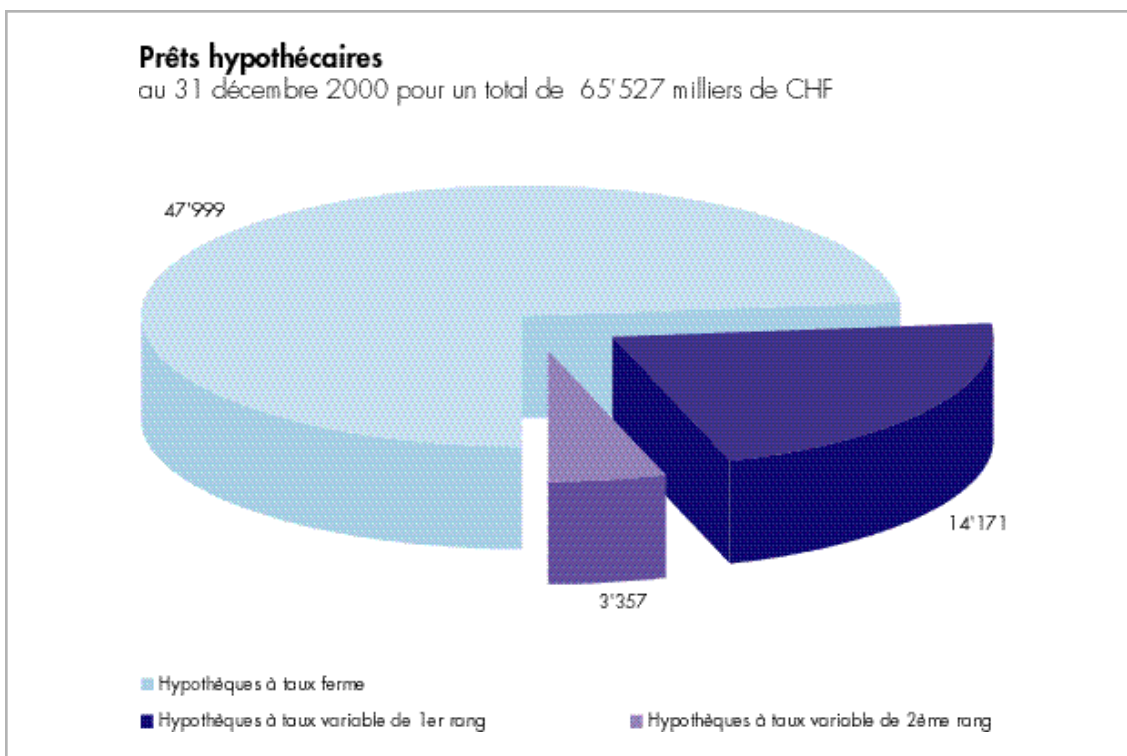
La Fondation de prévoyance ASMAC conseille ses assurés avec compétence sur les avantages et les inconvénients en cas de versement anticipé ou de mise en gage dans le cadre de la propriété du logement destiné à l'usage propre. Un avantage essentiel pour les personnes assurées auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC, consiste en la consultation neutre et indépendante. En outre, l'étude et le traitement des requêtes sont gratuits auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC. Du fait de la différenciation claire entre les cotisations de risque et les cotisations d'épargne, la Fondation de prévoyance ASMAC renonce à réduire les prestations en cas d'invalidité ou de décès. Le versement anticipé a une influence directe sur le capital épargne vieillesse au moment du calcul de la rente de vieillesse.



Hypothèques

La Fondation de prévoyance ASMAC met à disposition de ses assurés, des membres de l'ASMAC ainsi que de leurs proches, dans la mesure des possibilités financières et sur leur demande, des prêts hypothécaires à des taux

d'intérêts intéressants, exclusivement pour la propriété à usage propre (maison familiale, propriété par étage). Le montant minimum pour un prêt est de 200'000 francs, au maximum toutefois de 70% de la valeur vénale, dont 60% au maximum en 1er rang.



Organisation de la fondation

Objectif de la fondation

La Fondation de prévoyance ASMAC (dénommée ci-après fondation), a pour but d'assurer en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employés ainsi que pour d'autres académiciens, pendant la période de formation post-graduée, les employés de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle peut, dans le cadre de ses activités, dépasser les dispositions prévues dans la LPP.

La fondation peut exceptionnellement assurer la prévoyance professionnelle pour du personnel non académique employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale,

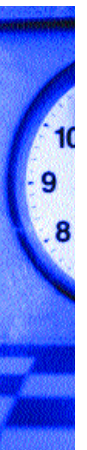
dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres académiciens. L'adhésion des employeurs est conclue sur la base de conventions d'adhésion écrites.

Organes

Le Conseil de fondation constitue l'organe supérieur de la Fondation de prévoyance ASMAC. Il est composé à parties égales par des représentants des employeurs affiliés (cantons et hôpitaux) et des employés affiliés (médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employés ainsi que pour d'autres académiciens, pendant la période de formation post-graduée). Le comité chargé des investissements s'occupe de la gestion des biens de la fondation, alors que le service de traitement des cas de sinistre traite les prestations d'assurance.

Statut juridique

Acte du	6 juin 1983
	révisé le 21 novembre 2000
Règlement du	27 juin 2000
Règlement administratif du	20 septembre 2000
Règlement des placements de fortune du	20 septembre 2000



Membres du Conseil de fondation représentant les employés



Dr med. Urs Eichenberger *
Institut d'anesthésiologie
Département DAIN
Hôpital de l'Île
3010 Berne



Dr med. Beat Helbling **
Hôpital universitaire de Zurich
Service de gastro-entérologie
et d'hépatologie
Département de médecine interne
Rämistrasse 100
8091 Zurich



Lucius Huber *
Docteur en droit
Case postale 336
Dufourstrasse 11
4010 Bâle



Dr med. Hugo Kupferschmidt
Centre suisse d'informations
toxologiques de Zurich
8030 Zurich



Dr med. Heinz Mumenthaler **
(Président)
Kirchstrasse 52
3097 Liebfeld



Dr med. Gert Printzen
Laboratoire central de chimie
Hôpital de l'Île
3010 Berne



Marzena Podlewski
Licenciée ès sciences
économiques
Institut suisse d'organisation
bancaire
Plattenstrasse 14
8032 Zurich



Dr med. Eric Odenheimer
Hôpital cantonal de Bâle
Polyclinique médicale universitaire
Petersgraben 4
4031 Bâle

Hôpital universitaire de Zurich
Service de gastro-entérologie
et d'hépatologie
Département de médecine interne
Rämistrasse 100
8091 Zurich

* membres de la commission chargée des investissements

** membres du service de traitement des cas de sinistre

Pendant l'année en cours, les membres suivants ont quitté le Conseil de fondation:

Peter Graf, licencié en droit et ès sciences économiques, Berne

Herbert Hauser, licencié ès sciences économiques, Lenzburg

Walter Krähenmann, avocat, Berne

Membres du Conseil de fondation représentant les employeurs



Véronique Dutoit-Aemmer
Licenciée ès sciences sociales
Office du personnel
Hospices cantonaux
Rue du Bugnon 21
1005 Lausanne



Rolf Hochuli *
Docteur ès sciences
économiques
Directeur Services
Hôpital de l'Île
3010 Berne



Rolf Huber *(vice-président)
Licencié en droit
Directeur de la caisse d'assurance
des fonctionnaires du canton
de Zurich
Case postale
8091 Zurich



Elmar Florin Kobler
Docteur ès sciences politiques
Directeur de l'Office
du personnel
du canton de Saint Gall
Davidstrasse 35
9001 Saint Gall



Jutta Pils
Licenciée en droit
Personnel/Formation/Droit
Hôpital cantonal de Bâle
Hebelstrasse 36
4031 Bâle



Pascal Scholl
Licencié ès sciences économiques
Département des finances
du canton d'Argovie
Ressort P + O
Tellihochhaus
5004 Aarau



Theodor Steger **
Licencié ès sciences économiques
Directeur
Hôpital cantonal d'Olten
4600 Olten



Christine Zimmermann **
Association des hôpitaux
zurichois (VZK)
Case postale
8610 Uster

Autorité chargée de la prévoyance

Office des assurances sociales
et de la surveillance des fondations
du canton de Berne OASSF
Nydegasse 11
3011 Berne

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA
Hallerstrasse 10
3012 Berne
Tél. 031 306 81 11

Experts en prévoyance professionnelle

Prasa
Experts en prévoyance professionnelle
Gessnerallee 32
Case postale 587
8023 Zurich
Tél. 01 215 22 11



Bureau

Peter Scotton
Directeur

Dr med. Hans Oetliker
Asset Manager

Finances

Michael Liechti
Directeur suppléant

Heinrich Schüpbach
Comptabilité

Klaus Horisberger
Gestion des biens immobiliers

Andrea Bütikofer
Secrétariat de la comptabilité

Manuela Erni
Secrétariat de la gestion
des biens immobiliers

Administration des assurés

Martin Ammann
Responsable de l'administration

Christoph Rytz
Responsable de l'administration suppléant

Christina Bucher
VD, VS, NE, GE, FR

Lorenzo Presotto
(université, service des fonds)

Patrick Danieli
BE
Informatique

Simone Studer
ZH (canton de Zurich)
Assurances d'interruption

Agnes Gerber
LU, UR, SZ, GL, OW, NW,
ZG, SH, AR, TG, GR, AG,
SO, ZH (VZK, ville de Zurich)

Sandra Wyss
ZH (université, service des fonds)
Prestations de rentes

Cornelia Müller-Gugger
BS, SG

Markus Iten
Cas de sinistre

Comptes annuels/bilan au 31 décembre

	2000 CHF	1999 CHF
ACTIF		
Placements à court terme		
Liquidités, placements à terme	60'271'083.32	82'130'742.19
Débiteurs (employeurs)	8'986'915.17	13'646'081.29
Comptes courants administration des immeubles	231'003.12	154'500.15
Divers débiteurs	177'841.15	189'756.75
Compte courant Fondation pour indépendants	0.00	1'455'000.00
Impôt anticipé	1'615'315.57	966'007.01
Poste de régularisation des comptes actifs	6'670'451.90	6'798'535.55
	77'952'610.23	105'340'622.94
Placements à long terme		
Titres	755'081'738.55	674'407'301.20
Hypothèques	65'526'800.00	67'261'500.00
Participations		
Actions	2'605'800.00	
Prêts	6'805'479.10	
Ajustements de valeur	<u>-9'411'277.10</u>	
	2.00	2.00
Immeubles	52'898'325.45	35'046'048.55
Constructions en cours et terrains	25'095'837.15	30'157'650.95
Immobilisations corporelles	133'500.00	190'000.00
	898'736'203.15	807'062'502.70
TOTAL ACTIF	976'688'813.38	912'403'125.64



Comptes annuels/bilan au 31 décembre

	2000 CHF	1999 CHF
PASSIF		
Capital étranger		
Créditeurs	774'464.05	465'121.05
Compte courant fonds de sécurité	425'000.00	400'000.00
Valeurs de remplacement négatives options	5'700'309.80	3'830'924.60
Entrées en fonction et démissions en suspens	101'456.10	12'017'689.90
Poste de régularisation des comptes passif	189'168.60	2'160'922.90
Dettes hypothécaires	302'000.00	302'000.00
	<u>7'492'398.55</u>	<u>19'176'658.45</u>
Provisions		
Fluctuations de valeur sur les placements	130'000'000.00	132'000'000.00
Fluctuations du produit	48'000'000.00	48'000'000.00
Autres fluctuations	100'000.00	0.00
	<u>178'100'000.00</u>	<u>180'000'000.00</u>
Capital engagé		
Capital épargne	679'335'146.25	613'162'671.10
Capital de réserve pour rentes	70'000'000.00	57'100'000.00
Provisions de prévoyance	32'100'000.00	28'700'000.00
Réserves pour couverture des risques de fluctuations	9'200'000.00	9'200'000.00
	<u>790'635'146.25</u>	<u>708'162'671.10</u>
Fonds à disposition de la fondation		
Etat	5'063'796.09	
Excédent de charges	<u>- 4'602'527.51</u>	<u>5'063'796.09</u>
	<u>461'268.58</u>	
TOTAL PASSIF	<u><u>976'688'813.38</u></u>	<u><u>912'403'125.64</u></u>

Comptes annuels/compte d'exploitation pour l'exercice clôturé le 31 décembre

	2000 CHF	1999 CHF
CHARGES		
Charges de prévoyance		
Rentes et dédommagements	4'660'635.62	4'116'596.55
Prestations en cas de départ	96'181'542.75	85'336'413.26
Retraits anticipés LPP et divorce	4'188'675.70	2'184'640.25
Création capital épargne	121'078'789.40	113'453'827.55
Intérêts sur capital épargne	46'951'637.60	42'595'985.60
Fonds de sécurité	430'856.00	400'889.00
Affectation		
Capital de couverture pour prestations de rente	16'426'722.50	12'862'391.10
Provision de prévoyance	3'400'000.00	5'841'000.00
	293'318'859,57	266'791'743,31
Charges d'administration et de gestion des biens		
Charges d'administration	3'078'609.82	2'739'613.60
Affectation provisions pour		
fluctuations des valeurs sur placements financiers	0.00	46'000'000.00
fluctuations des produits	0.00	24'000'000.00
Création ajustement de valeur sur		
participations	2'312'939.45	1'958'732.20
immeubles	0.00	3'980'069.50
Charges pour immeubles	2'425'657.88	603'379.75
Amortissement sur		
immobilisations corporelles	134'777.30	189'047.25
frais d'organisation	0.00	500'000.00
Intérêts	54'904.95	352'727.56
Pertes sur le change réalisées ou non réalisées sur titres, y compris frais bancaires	36'768'655.22	9'403'269.65
Pertes sur le change de monnaies étrangères	2'827'355.68	1'464'487.40
Charges extraordinaires	182'207.58	35'093.50
	47'785'107.88	91'226'420.41
TOTAL CHARGES	341'103'967.45	358'018'163.72
Excédent charges/produits	- 4'602'527.51	- 24'004'033.10
	336'501'439.94	334'014'130.62



Comptes annuels/compte d'exploitation pour l'exercice clôturé le 31 décembre

	2000 CHF	1999 CHF
PRODUITS		
Produits de prévoyance		
Cotisations des employeurs	54'143'872.10	51'526'868.90
Cotisations des employés	45'572'758.14	43'462'540.25
Autres cotisations	30'325.01	42'183.05
Primes uniques	31'235'759.05	26'363'714.95
Assurance pour prestations de rente	0.00	31'540.00
Prélèvement		
capital épargne	101'853'016.00	88'705'829.37
capital de couverture pour prestations de rente	3'526'722.50	3'344'582.70
	<u>236'362'452.80</u>	<u>213'477'259.22</u>
Produits de capitaux et autres produits		
Produit de titres et intérêts	21'871'488.12	22'004'581.01
Produit des intérêts hypothécaires	2'671'827.05	3'081'078.00
Produit des loyers des immeubles	2'860'598.41	2'587'157.10
Dissolution ajustement de valeur		
Immeubles	85'398.70	0.00
Gains sur le change réalisés ou non réalisés sur titres, y compris frais bancaires	66'897'751.75	91'140'527.53
Gains sur le change de monnaies étrangères	659'559.58	953'970.08
Autres produits	4'549'399.16	29'644.00
Produits extraordinaires	542'964.37	739'913.68
	<u>100'138'987.14</u>	<u>120'536'871.40</u>
TOTAL PRODUITS	<u>336'501'439.94</u>	<u>334'014'130.62</u>

Annexe aux comptes annuels

I. Principes de comptabilisation et présentation des comptes

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation ont été effectués selon les prescriptions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Le rapport de gestion comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe au bilan et au compte d'exploitation, permet d'avoir un aperçu aussi exact que possible de la situation financière de l'institution de prévoyance. D'éventuelles plus-values réalisées à la suite d'une considération de la valeur vénale le jour de la clôture du bilan figurent au paragraphe «représentation de la situation financière effective».

II. Placements de la fortune et principes d'évaluation

1. Principes et organisation des placements de la fortune

En tant qu'organe supérieur de la fondation de prévoyance, le Conseil de fondation a défini l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les compétences des autorités mandatées à cette fin dans un règlement de placement. La structure de placement à suivre, fixée à long terme, est définie dans une stratégie de placement. La formulation de la fourchette garantit de manière qualitative et quantitative, que seuls des risques supportables sont pris. Le conseil de fondation a nommé une commission chargée des investissements.

Structure de dépôt stratégique (Asset Allocation)

Catégorie de placement	Fourchette		Stratégie		Etat			
	minimum	maximum		total	31.12.2000	total	31.12.1999	total
Valeurs nominales:								
Liquidités	0%	10%	5%		7,2%		10,7%	
Hypothèques/Prêts *	10%	20%	18%		11,0%		7,7%	
Obligations CHF	5%	20%	13%		12,6%		17,7%	
Obligations monnaie étrangère	10%	20%	13%	49%	14,2%	45,0%	15,7%	51,8%
Total valeurs nominales	35%	65%		49%		45,0%		51,8%
Biens corporels								
Actions Suisse	15%	25%	21%		24,3%		19,9%	
Actions international	10%	20%	15%	36%	16,3%	40,6%	13,6%	33,5%
Immeubles	10%	20%	15%	15%	14,4%	14,4%	14,7%	14,7%
Total biens corporels				51%		55,0%		48,2%
Total valeurs nominales/ bien corporels				100%		100,0%		100,0%
Part en monnaie étrangère	20%	40%	28%		30,5%		30,5%	

** y compris contributions uniques auprès de compagnies d'assurances/libres depuis le 01.04.2000 c'est à dire article 55e OPP2 résilié

Le comité chargé des investissements définit la stratégie de placement et tranche les cas particuliers, notamment lors de l'acquisition de participations ou de biens immobiliers non cotés en bourse.

La stratégie de placement est précisée par la définition d'un Benchmark (portefeuille de comparaison fictif), qui sert d'instrument de contrôle au responsable du portefeuille, à la direction et au Conseil de fondation pour l'application de leur politique de placement.

Depuis le mois d'avril 1999, tous les titres sont gérés sur un seul compte de dépôt dans le cadre d'un «Global Custody». Grâce à cette mesure, nous disposons, au 15 de chaque mois, d'un reporting financier global détaillé et bien structuré, qui nous permet la comparaison avec le Benchmark. Il comporte également un reporting détaillé des opérations sur instruments dérivatifs.

Ce reporting est adressé tous les trois mois aux membres du Conseil de fondation, et tous les mois aux membres du comité chargé des investissements. Lors des séances, le comité contrôle la stratégie, la performance et les directives.

2. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués de manière identique à l'année précédente.

2.1 Obligations et actions

L'évaluation des obligations est faite selon leur valeur nominale, et celle des actions selon le taux de change au jour de clôture du bilan. Des postes négatifs issus d'opérations sur instruments dérivés (valeur de rachat des instruments dérivés vendus) figurent séparément au bilan.

2.2 Opérations de change

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont calculés à des taux de change moyens. Les actifs et les dettes en monnaies étrangères sont évalués aux taux de fin d'année. Les pertes qui résultent du change sont comptabilisées sur le compte de résultats.

2.3 Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont portés au bilan à leur valeur nominale, après déduction d'ajustements de valeurs nécessaires, selon les règles de gestion d'entreprise.

2.4 Participations

Par mesure de prudence, les participations dans les «sociétés-venture» sous forme de capital-actions et de prêts, sont amorties à un franc. Les produits futurs sont comptabilisés sur le compte de résultats.



Schürlistrasse, 2563 Ipsach



Leimernweg, 3270 Aarberg

2.5 Immeubles

Les immeubles sont portés au bilan tout au plus à leur valeur de rendement capitalisée à 6 % ou à leur prix de vente au moment de l'établissement du bilan. Les ajustements de valeurs requis sont effectués en adéquation. Des provisions sont créées pour des anciens immeubles nécessitant des rénovations dans les prochains temps.

Les terrains et immeubles en construction sont comptabilisés aux coûts cumulés. Les nouveaux immeubles ne sont réalisés que dans le cadre de contrats avec des entreprises générales, ce qui permet d'assurer le rendement initialement prévu de 6%.

Le portefeuille ne comprend que des terrains avec permis de construction.

2.6 Autres actifs

Les divers investissements et créances ainsi que les avoirs en compte courant auprès des hôpitaux et institutions affiliés sont portés au bilan à leur valeur nominale. Un ajustement des valeurs a été effectué pour les risques latents de créances.

2.7 Provisions

Des provisions sont constituées pour compenser

d'éventuelles fluctuations des cours des titres. Le calcul est effectué sur la base d'une analyse de risques détaillée réalisée en février 2000.

Les provisions pour les variations de produits doivent permettre la rémunération du capital à 8% dans le cas d'une année avec des résultats moindres.

2.8 Capital engagé

Le capital de réserve, les provisions de prévoyance ainsi que les provisions de risques de fluctuations nécessaires sont vérifiés annuellement par des experts en assurances et confirmés par une expertise actuarielle. Pour l'exercice écoulé nous avons passé de CFA 1990 4% à CFA 2000 4% et procédé à l'augmentation de capital correspondante.

2.9 Autres passifs

Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale, d'éventuels risques d'assurance sont couverts par des provisions.

2.10 Fonds à la disposition de la fondation

Les fonds à la disposition de la fondation se sont réduits à 547 milliers de francs.





Route Malagny, 1196 Gland

2.11 Gains et pertes sur le change réalisés ou non sur les titres

Les gains et pertes sur le change sont indiqués à leurs valeurs brutes. Ils comprennent également les frais de transaction des titres.

2.12 Charges d'administration

Le poste «charges d'administration» comprend tous les frais d'administration à leur valeur brute. Les cotisations pour frais d'administration des employeurs et employés d'un total de 1'672 milliers de francs figurent dans les postes «cotisations employeurs» avec 852 milliers de francs et «cotisations employés» avec 820 milliers de francs.

4. Opérations sur instruments dérivés

Situation au 31 décembre 2000

Titres de participation/indices

Options (négociables)

Options (OTC)

Total pour l'exercice

Total année précédente

2.13 Charges pour les immeubles

Le poste «charges pour les immeubles» comprend les coûts de propriétaires non transférables ainsi que des pertes résultant de la vente d'immeubles. La perte résultant de la vente de l'ancien immeuble à Wohlen en Argovie y figure pour l'exercice écoulé.

2.14 Autres produits

Dans ce poste figurent la dissolution de 2'000 milliers de francs sous les provisions pour fluctuations de valeurs, un prêt de 1'271 milliers de francs amortis au cours des années précédentes ainsi que la dissolution d'un ajustement de valeur devenu inutile, pour des créances en suspens de contrats d'adhésion individuelle à hauteur de 570 milliers de francs.

3. Placements de la fortune

Les placements ont été effectués selon le règlement des placements en vigueur. Les prescriptions relatives aux placements des articles 54 et 55 BVV2 ont été respectées avec l'exception suivante:

Considérant les risques possibles ainsi que les provisions pour fluctuations, la limite de 30% selon l'article 55e de l'OPP2 a été dépassée de 4%, ceci toutefois en respectant la stratégie de placement à long terme dans la fourchette de 20% à 40%.

	Volume contracté diminuant l'engagement CHF	Volume contracté augmentant l'engagement CHF
Options (négociables)	10'123'160	31'150'265
Options (OTC)	2'700'000	1'500'000
Total pour l'exercice	12'823'160	32'650'265
Total année précédente	29'730'186	8'756'050

Depuis le début des opérations sur instruments dérivés, en août 1993, le rendement net de toutes les opérations a été d'environ 63 millions de francs.

Opérations sur instruments dérivés Situation au 31 décembre 2000	Diminuant l'engagement CHF	Augmentant l'engagement CHF
---	----------------------------------	-----------------------------------

Long Puts (droits de vente)		
Suisse	Actions et indices (négociables)	0
Etranger	Actions et indices	0
Total des dérivés diminuant l'engagement		0

Short Puts		
Suisse	Actions (négociables)	15'240'000
Suisse	Obligations de la Confédération (OTC)	1'500'000
Etranger	Actions (négociables)	10'033'715
Total des dérivés augmentant l'engagement		26'773'715

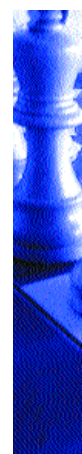
Short Calls		
Suisse	Actions (négociables)	5'300'000
Suisse	Actions (OTC)	2'700'000
Suisse	Obligations de la Confédération (OTC)	0
Etranger	Actions (négociables)	4'823'160
Total vente de calls couverts		12'823'160

Long Calls (droits d'achat)		
Suisse	Actions (négociables)	1'110'000
Etranger	Actions (négociables)	4'766'550
Total des fonds nécessaires pour l'exercice de tous les droits d'achat		5'876'550

Total des dérivés diminuant/ augmentant l'engagement		12'823'160	32'650'265
---	--	------------	------------

Effet net des dérivés sur l'engagement total en actions		19'827'105
Effet net sur l'engagement en monnaies étrangères		9'977'105

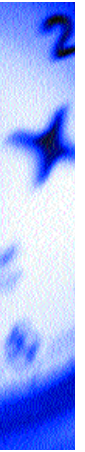
Le volume contracté des différents types d'instruments dérivés correspond au montant total des engagements pris ainsi qu'au prix d'exercice pour l'acquisition de la valeur boursière sous-jacente. Le volume total contracté des instruments dérivés a été réalisé selon les prescriptions relatives aux placements des articles 54 et 55 OPP2.



Opérations sur instruments dérivés Situation au 31 décembre 1999		Diminuant l'engagement CHF	Augmentant l'engagement CHF
Long Calls (droits d'achat)			
Suisse	Actions (négociables)	0	
Etranger	Actions et indices (négociables)	0	
Total des dérivés diminuant l'engagement		0	
Short Puts			
Suisse	Actions (négociables)		0
Suisse	Obligations de la Confédération (OTC)		4'475'000
Etranger	Actions (négociables)		1'120'700
Total des dérivés augmentant l'engagement			5'595'700
Short Calls			
Suisse	Actions (négociables)	3'780'000	
Suisse	Actions (OTC)	5'910'000	
Suisse	Obligations de la Confédération (OTC)	10'612'500	
Etranger	Actions (négociables)	9'427'686	
Total vente de calls couverts		29'730'186	
Long Calls (droits d'achat)			
Suisse	Actions (négociables)		2'600'000
Etranger	Actions (négociables)		560'350
Total des fonds nécessaires pour l'exercice de tous les droits d'achat			3'160'350
Total des dérivés diminuant/ augmentant l'engagement		29'730'186	8'756'050
Effet net des dérivés sur l'engagement total en actions		20'974'136	
Effet net sur l'engagement en monnaies étrangères		7'746'636	

III. Informations actuarielles

	Effectif 31.12.2000	Effectif 31.12.1999
1. Effectif des assurés		
Argovie	536	523
Appenzell Rhodes-Extérieures	25	28
Bâle-campagne	138	
Bâle-ville	983	958
Berne	1'270	1'204
Glaris	26	23
Grisons	184	180
Lucerne	346	342
Neuchâtel	91	86
Nidwald	16	17
Obwald	17	20
Schaffhouse	67	74
Schwyz	51	47
Soleure	191	199
Saint-Gall	512	417
Thurgovie	175	165
Uri	14	18
Vaud	961	924
Valais	26	10
Zoug	9	12
Zurich (service de fonds)	15	1'287
Zurich (hôpitaux cantonaux)	1'065	1'016
Zurich (REGA)	12	
Zurich (hôpitaux ville, régionaux et de district)	837	791
Zurich (université)	2'371	1'159
Adhésions directes (y compris assurance en cas d'interruption de travail)	616	1'065
Divers	128	131
Total des assurés actifs (y compris les invalides partiels)	10'682	10'696
Assurés percevant une rente vieillesse	14	11
Assurés percevant une rente d'invalidité (y compris les invalides partiels)	88	65
Rentes d'enfants d'invalides	58	49
Rentes pour conjoints	27	24
Rentes pour orphelins ou demi-orphelins	48	40
Total des bénéficiaires de prestations	235	189
Total des comptes de libre passage	2'498	2'483
Total de tous les dossiers d'assurés	13'415	13'368



2. Indications quant au bilan actuariel

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a établi un bilan actuariel au 1er janvier 2001 sur les bases CFA/PRASA 2000, un taux d'intérêt technique de 4% et le règlement de la fondation de prévoyance ASMAC en vigueur depuis le 27 juin 2000. Au moyen des bilans actuariels on peut vérifier si les obligations d'assurance de la fondation sont couvertes par sa fortune selon le bilan commercial. Au 1er janvier 2001, le bénéfice correspond à 0.1% des obligations de la fondation de prévoyance ASMAC, ce qui représente une couverture de 100.1%.

3. Représentation de la situation financière effective

Le Code des Obligations (CO) définit des prescriptions pour l'établissement du bilan et les évaluations pour la présentation des comptes (voir page 23, §2.1). Le législateur exige que les obligations soient comptabilisées au bilan à leur valeur nominale et non à la valeur du jour.

Lors de variations du marché du taux des capitaux, les obligations peuvent accuser un cours différent de leur valeur nominale.

Cette divergence est représentée dans le tableau ci-après.

Bilan en milliers de CHF	valeur comptable	Valeur utilisée pour le calcul des fonds disponibles	Fonds disponibles 31.12.2000	Fonds disponibles 31.12.1999
Capital disponible			461	5'063
Titres	755'081	754'859	-222	-4'933
Provisions				
fluctuations de valeurs sur les placements	130'000	130'000	0	4'933
fluctuations du produit	48'000	48'000	0	0
autres fluctuations	100	100	0	0
provisions				
de prévoyance	32'100	32'100	0	0
réserves pour couverture des risques de fluctuations	9'200	9'200	0	0
Total capital disponible y compris les sécurités pour assurer la pérennité de la fondation			239	5'063

Pour les titres, les valeurs utilisées pour le calcul des fonds disponibles se fondent sur les valeurs de cotation au jour d'échéance.

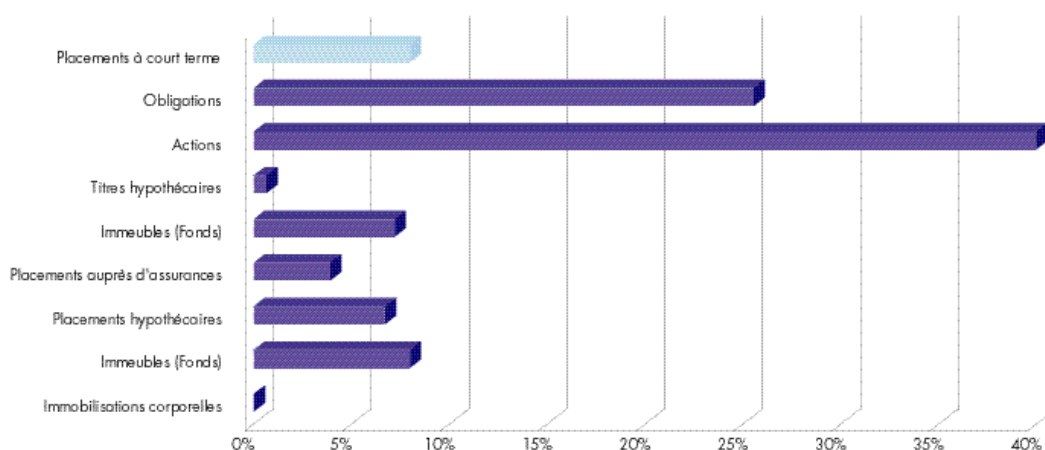
La différence de -222 milliers de francs concernant les titres résulte du fait que pour les obligations, les valeurs de cotation se situent en

dessous des valeurs nominales comptabilisées, à hauteur de ce montant. L'année précédente, les valeurs de cotation des obligations se situaient encore en dessous des valeurs nominales comptabilisées, à hauteur de 4'933 milliers de francs.

IV. Commentaires sur le bilan

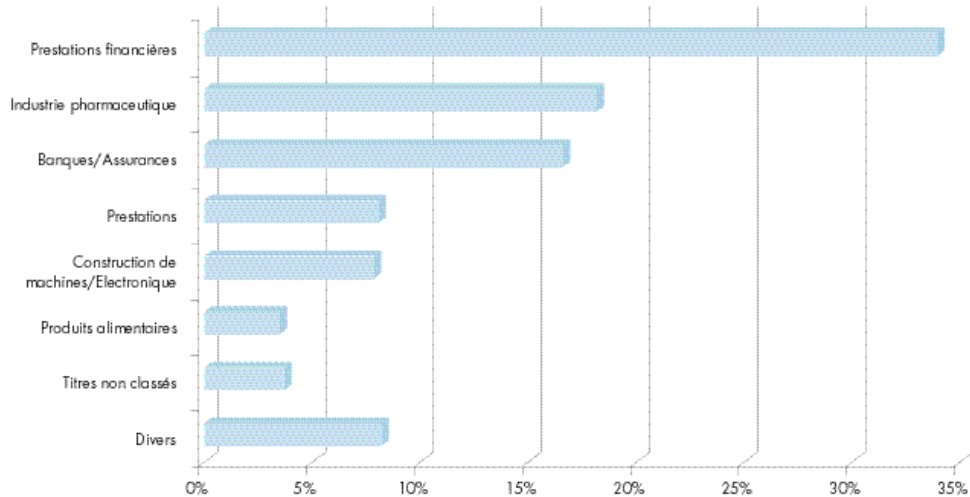
	Valeur comptable 31.12.2000 en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.1999 en milliers de CHF	Valeur de cotation 31.12.2000 en milliers de CHF	Valeur de cotation 31.12.1999 en milliers de CHF
Total placements à court terme	77'953	105'341		
Obligations				
Confédération, canton, assurances, banques	48'300	64'500	48'552	63'720
Autres créanciers suisses en CHF	56'243	47'893	56'039	47'249
Autres créanciers en monnaie étrangère	14'456	24'018	13'933	22'714
Créanciers étrangers en CHF	13'900	13'100	13'331	12'688
Créanciers étrangers en monnaie étrangère	116'662	122'306	117'503	120'493
Actions				
Suisse	235'022	178'520	235'022	178'520
Etranger	155'467	122'519	155'467	122'519
Options	0	0	0	0
Titres hypothécaires	6'400	6'400	6'382	6'421
Immeubles (fonds)	70'370	66'007	70'370	66'007
Autres placements	0	0	0	0
Placements de capital auprès d'assurances	38'261	29'143	38'261	29'143
Total titres	755'081	674'406	754'860	669'474
Hypothèques à taux ferme	47'999	48'260		
Hypothèques à taux variable de 1er rang	14'171	15'156		
Hypothèques à taux variable de 2ème rang	3'357	3'846		
Total placements hypothécaires	65'527	67'262		
Immeubles loués	46'883	34'315		
Copropriétés	6'015	6'050		
Terrains non bâtis	0	10'724		
Constructions en cours	25'096	14'115		
Total immeubles	77'994	65'204		
Total immobilisations corporelles	134	190		
Total placements à long terme	898'736	807'062		
Total placements de capitaux	976'689	912'403		

Placements de capital au 31 décembre 2000 pour un total de 976'689 milliers de CHF



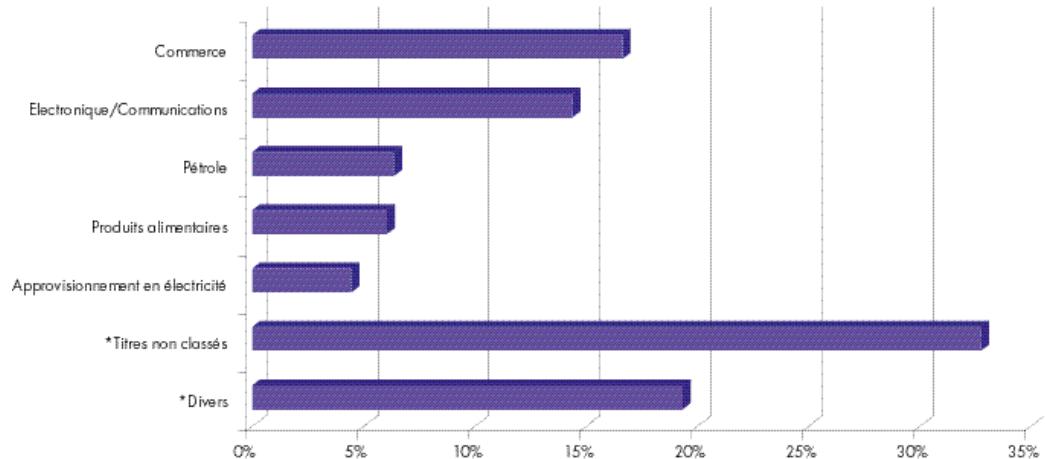
Répartition des placements en actions en Suisse

au 31 décembre 2000 pour un total de 235'022 milliers de CHF



Répartition des placements en actions à l'étranger

au 31 décembre 2000 pour un total de 155'467 milliers de CHF

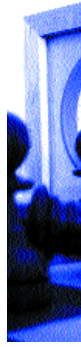


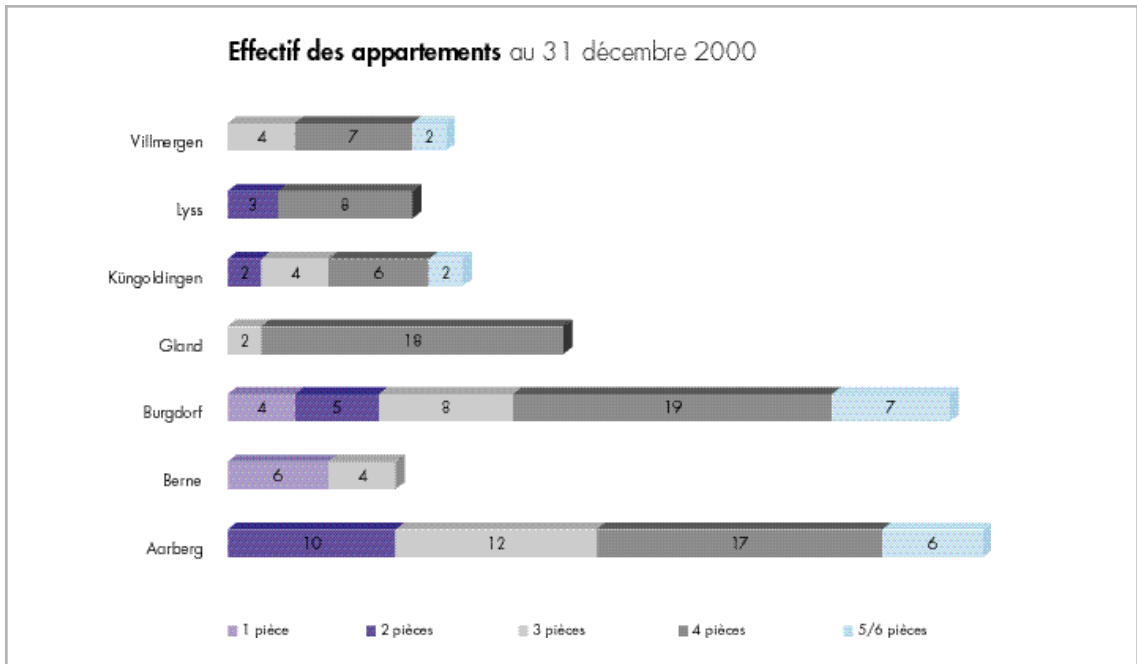
*Placements dans des fonds et des instruments similaires, par exemple Sustainable Performance Group (placements dans des valeurs à caractère durable), ne pouvant être clairement affectés à une branche donnée.

**Liste des immeubles
au 31 décembre 2000**

	Année de construction	Superficie du terrain en m ²	Nombre d'immeubles	1 et 1 1/2 pièces	2 et 2 1/2 pièces	3 et 3 1/2 pièces	4 et 4 1/2 pièces	5 pièces et plus	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Places de parking et de garage	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Recette de loyer en milliers de CHF
Aarberg															
Leimernweg 29/31/33	1999	1180	3		4	5	7	3	19		22	41	5'470	4'000	323
Leimernweg 17/19/21	2000	1110	3		9	6	5	3	20		22	42	5'540	en suspens	335
Leimernweg 23	2000	944	1			1	5		6		5	11	2'000	en suspens	120
Berne															
Brunnmattstrasse 85	1962	583	1	6		4			10	2	5	17	2'250	1'532	134
Kollerweg 32	1964	1136	1		1	1			2	1	35	38	3'750	3'700	200
Burgdorf															
Heimswilstrasse 30/32/34/36	1980	4593	4	4	5	8	19	7	43		50	93	11'083	9'411	660
Gland															
Rte Malagny 13/15	2000	2014	2			2	18		20		30	50	5'928	en suspens	450
Küngoldingen															
Hagmannstrasse 3/5	1995	1811	2		2	4	6	2	14		18	32	4'133	3'921	242
Lyss															
Hofstattweg 2	1985	1701	1		3		8		11		20	31	2'800	3'225	193
Villmergen															
Feldstrasse 7	2000	1351	1			4	7	2	13		19	32	3'928	en suspens	236
Total			19	10	21	35	75	17	158	3	226	387	46'882	25'789	2'893

* Loyers calculés sur 12 mois





V. Autres indications

	31.12.2000 en milliers de CHF	31.12.1999 en milliers de CHF
Restriction de la propriété pour engagements propres immeubles collateralized Securities Lending	3'960 51'801	3'960 35'618
Avoirs épargne vieillesse LPP	258'911	238'926

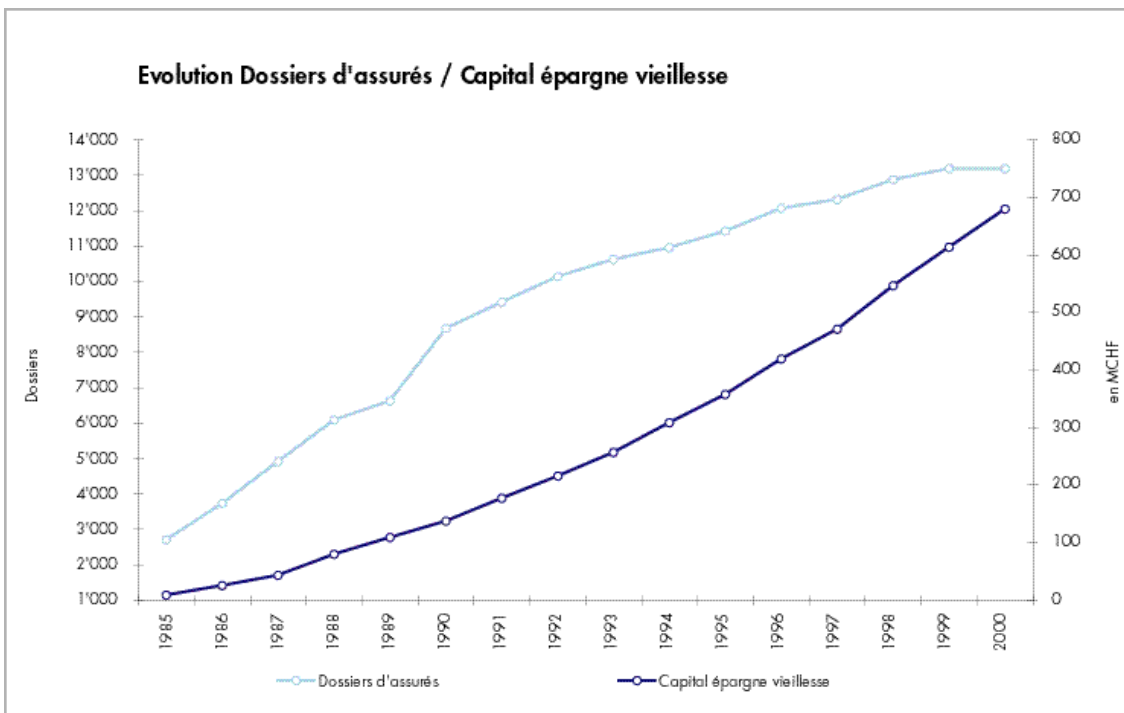


Données statistiques

Evolution
des dossiers d'assurés
(les bénéficiaires de rentes
non compris)

Evolution
du capital épargne vieillesse
(y compris les bénéficiaires
de rentes en milliers de francs)

1985	2'701		1985	8'670	
1986	3'721	+ 37,76%	1986	25'403	+ 193,00%
1987	4'908	+ 31,90%	1987	42'923	+ 68,97%
1988	6'085	+ 23,98%	1988	79'559	+ 85,35%
1989	6'626	+ 8,89%	1989	108'784	+ 36,73%
1990	8'671	+ 30,86%	1990	137'266	+ 26,18%
1991	9'412	+ 8,55%	1991	177'031	+ 28,97%
1992	10'133	+ 7,66%	1992	215'461	+ 21,71%
1993	10'619	+ 4,80%	1993	256'728	+ 19,15%
1994	10'951	+ 3,13%	1994	308'054	+ 19,99%
1995	11'416	+ 4,25%	1995	357'261	+ 15,97%
1996	12'066	+ 5,69%	1996	418'573	+ 17,16%
1997	12'306	+ 1,99%	1997	470'398	+ 12,38%
1998	12'872	+ 4,60%	1998	545'834	+ 16,04%
1999	13'179	+ 2,39%	1999	613'163	+ 12,34%
2000	13'180	+ 0,01%	2000	679'335	+ 10,79%



Liste des hôpitaux et institutions affiliés à la fondation de prévoyance ASMAC
(état au 1er janvier 2001)

ARGOVIE	PLAN	ENTREPRISE
Bezirksspital Brugg	153	285
Gesundheitszentrum Fricktal, Rheinfelden	154	284
Kantonsspital Aarau	153	276
Kantonsspital Baden	153	277
Klinik Barmelweid	157	283
Klinik Schützen, Rheinfelden	40	628
Kreisspital für das Freiamt, Muri	154	279
Pflegi Muri	154	292
Praxis Dr. Boerlin, Rheinfelden	40	711
Praxis Dr. Streit, Baden	40	698
Praxis Dr. Wicki, Nussbaumen	40	616
Psychiatrische Klinik Königsfelden, Brugg	153	278
Regionalspital Leuggern	154	289
Rehabilitationsklinik Freihof, Baden	40	295
Rehaklinik Rheinfelden	154	286
Rheuma- & Rehabilitationsklinik Zurzach	159	288
Rheuma- & Rehabilitationsklinik Schinznach	153	281
Spital Menziken	185	291
Spital Zofingen	154	280
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	189	294
APPENZEL RHODES-EXTÉRIEURES	PLAN	ENTREPRISE
Kantonale Psychiatrische Klinik Herisau	150	274
Kantonales Spital Heiden	150	615
Kantonales Spital Herisau	150	271
Klinik Gais AG	152	273
BÂLE-CAMPAGNE	PLAN	ENTREPRISE
Ita Wegmann Klinik, Arlesheim	30	264
Kantonale Psychiatrische Dienste Liestal	190	263
Kantonsspital Bruderholz	190	261
Kantonsspital Laufen	190	266
Kantonsspital Liestal	190	262
Praxisklinik Rennbahn, Muttenz	40	265
Vista-Klinik, Binningen	40	456
BÂLE-VILLE	PLAN	ENTREPRISE
Arbeitsgruppe Schweiz im 20. Jahrhundert, Basel	194	252
ARUD Basel	40	260
Bethesda-Spital Basel	148	255
Bürgerspital Basel	194	249
Felix Platter-Spital, Basel	155	246
Gemeindespital Riehen	194	571
Gesundheitsplan HMO, Basel	171	506
Hoffmann-La Roche, Basel (Betriebsärzte/-innen)	40	258
Kantonsspital Basel	155	241
Kinder- und Jugendpsychiatrische Universitätsklinik und- Poliklinik, Basel	155	614
MEDGATE AG, Basel	194	722

Psychiatrische Universitätsklinik Basel	155	244
REHAB Basel AG	194	510
Sanitätsdepartement Kanton Basel-Stadt	155	243
Schweizerische Treuhandgesellschaft, Basel	30	421
Seminar für Ur- und Frühgeschichte Uni Basel	40	458
St. Claraspital AG, Basel	144	248
Universität Basel	194	242
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB	194	602
Wolff System AG, Basel	40	603

BERNE	PLAN	ENTREPRISE
Akutspital Riggisberg	110	198
ARUD Biel	109	185
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi	109	659
Bezirksspital Belp	50	193
Bezirksspital Niedersimmental, Erlenbach	109	635
Bezirksspital Oberhasli, Meiringen	112	170
Bezirksspital Obersimmental, Zweisimmen	109	634
Bezirksspital Saanen	40	199
Blutspendedienst SRK Bern AG	30	699
FMH Sekretariat Bern	40	536
Gruppenpraxis Mühlematt, Bern	40	739
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	169	172
IKS Bern	40	203
Inselspital Bern	127	188
Kardiologische Praxis Dres. med. Chételat & A. Hagmann, Bern	40	742
Klinik Beau-Site AG, Bern	113	171
Klinik Bethesda, Tschugg	40	204
Klinik Permanence, Bern	113	570
Klinik SGM, Langenthal	40	207
Klinik Sonnenhof AG, Bern	109	177
Kollegium für Hausarztmedizin KHM, Bern	188	631
Krankenheim Bern-Wittigkofen	40	555
Lindenhofspital, Bern	40	702
MEDI 24, Bern	40	716
Praxis Dr. Christen, Thun	40	646
Praxis Dr. Fischer, Ostermundigen	40	484
Praxis Dr. Gross, Lenk	40	573
Praxis Dr. Klaus, Oberhofen	40	740
Praxis Dr. Kraut, Herzogenbuchsee	40	653
Praxis Dr. Lang, Bern	50	752
Praxis Dr. Niklaus, Lenk	40	482
Praxis Dr. Nidecker, Erlach	50	705
Praxis Dr. Vogt, Bern	40	744
Praxis Dr. von Muralt, Worb	40	619
Privatklinik Reichenbach b. Meiringen	40	433
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	193	189
Psychiatrische Klinik Bellelay	127	417
Psychiatrische Klinik Münsingen	127	417
Psychiatrische Universitätsklinik Bern	127	417
Regionales Spitalzentrum Aare-/Kiesental, Münsingen	118	176
Regionalspital Emmental, Standort Burgdorf	109	169

Regionalspital Emmental, Standort Langnau	109	196
Regionalspital Thun	109	167
Regionalspital Thun	40	747
Schweizerischer Olympischer Verband, Bern	40	552
Spital Aarberg	109	192
Spital Frutigen	40	194
Spital Interlaken	110	168
Spitalzentrum Biel-Bienne	109	180
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	109	166
Tiefenauspital, Bern	117	190
Universität Bern	127	417
Universität Bern Drittkredite	127	417
Wysshölzli, Herzogenbuchsee	40	525
Zieglerspital, Bern	117	175

FRIBOURG	PLAN	ENTREPRISE
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière	142	229
Hôpital de la Béroche, Saint-Aubin	40	586
Spital des Sensebezirks, Tafers	40	231

GLARIS	PLAN	ENTREPRISE
Höhenklinik Braunwald	187	222
Kantonsspital Glarus	135	221

GRISONS	PLAN	ENTREPRISE
Alpine Kinderklinik Pro Juventute, Davos	40	340
Kantonale Psychiatrische Klinik, Beverin	166	334
Kantonales Frauenspital Fontana, Chur	166	332
Kreuzspital Chur	167	337
Ospidal d'Engiadina Bassa, Scuol	40	341
Ospidal Val Müstair	50	657
Praxis Dr. Egger, Klosters	50	686
Psychiatrische Klinik Waldhaus, Chur	166	333
Regionalspital Prättigau, Schiers	167	338
Regionalspital Surselva, Ilanz	166	328
Rhätisches Kantons- und Regionalspital, Chur	167	329
Spital Davos	40	539
Spital Oberengadin, Samedan	167	330
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie, Chur	167	336
Thurgauer Schaffhauser Höhenklinik, Davos	168	331
Zürcher Höhenklinik, Davos	100	335

LUCERNE	PLAN	ENTREPRISE
AAO AG, Sursee	40	437
Institut für medizinische Radiologie St. Anna, Luzern	30	753
Kantonales Spital Sursee-Wolhusen, Sursee	129	213
Kantonales Spital Sursee-Wolhusen, Wolhusen	129	214
Kantonsspital und Kinderspital Luzern	129	212
Praxis Dr. Burkard, Luzern	40	652
Praxis Dr. Eberli, Hochdorf	30	721
Praxis Dr. Estermann, Schötz/Dorfchärn	50	515
Praxis Dr. Zimmermann, Emmenbrücke	50	606

Psychiatriezentrum Luzerner Landschaft, St. Urban	129	215
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	131	217
SolidarMed, Luzern	130	216
Tierheim an der Ron, Root	50	605

NEUCHÂTEL	PLAN	ENTREPRISE
AIMS, Cernier	40	455
Hôpital de La Chaux-de-Fonds	176	389
Hôpital de la Providence, Neuchâtel	40	391
Hôpital du Locle, Le Locle	40	390
Hôpitaux Cadolles-Pourtalès, Neuchâtel	175	387

NIDWALD	PLAN	ENTREPRISE
Kantonsspital Nidwalden, Stans	138	224
Praxis Dr. Sigg, Hergiswil	50	622

OBWALD	PLAN	ENTREPRISE
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	137	223

SCHAFFHOUSE	PLAN	ENTREPRISE
Kantonales Pflegeheim, Schaffhausen	149	269
Kantonsspital Schaffhausen	149	267
Klinik Belair, Schaffhausen	30	270
Psychiatrische Klinik Breitenau	149	268
TCM Schaffhausen AG	30	746

SCHWYZ	PLAN	ENTREPRISE
Regionalspital Lachen	134	219
Schwyzischer Hilfsverein, Goldau	139	645
Spital Schwyz	134	220

SOLEURE	PLAN	ENTREPRISE
Bezirksspital Thierstein, Breitenbach	143	237
Bürgerspital Solothurn	143	234
Kantonsspital Olten	143	233
MRI Radiologisches Institut Rodiag, Olten	40	549
Psychiatrische Dienste des Kantons Solothurn	143	236
Solothurner Höhenklinik, Allerheiligenberg	143	238
Spital Dornach	143	235
Spital Grenchen	143	232

SAINT-GALL	PLAN	ENTREPRISE
Bürgerspital St. Gallen	162	319
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	187	503
Infomed Verlags-AG, Wil	40	206
Kantonale Laboratorien St. Gallen	162	303
Kantonale Psychiatrische Dienste - Sektor Nord, Wil	162	310
Kantonale Psychiatrische Dienste - Sektor Süd, Pfäfers	162	309
Kantonale Verwaltung St. Gallen	162	508
Kantonales Spital Altstätten	162	308
Kantonales Spital Flawil	162	306
Kantonales Spital Grabs	162	305

Kantonales Spital Rorschach	162	307
Kantonales Spital Uznach	162	304
Kantonales Spital Walenstadt	162	311
Kantonsspital St. Gallen	162	302
Klinik Valens	163	312
Kollegium für Hausarztmedizin KOHAM, St. Gallen	188	678
Krebsliga St. Gallen - Appenzell, Abtwil	40	629
Ostschweizer Kinderspital, St. Gallen	198	317
Praxis Dr. Benz, Staad	40	749
Praxis Dr. Otremba, St. Gallen	40	712
Praxis Dr. Pfister, Gommiswald	40	559
Rehabilitationsklinik Walenstadtberg	162	318
Schweinegesundheitsdienst Ostschweiz, Flawil	40	590
Sonnenhof Kinder- und Jugendpsychiatrisches Zentrum, Ganterschwil	30	703
Spital Wattwil	164	313
Spital Wil	162	316
Stiftung für zytologische Diagnostik, St. Gallen	40	630
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	197	320

TESSIN	PLAN	ENTREPRISE
Clinica Hildebrand, Brissago	40	394

THURGOVIE	PLAN	ENTREPRISE
Humaine Klinik Zihlschlacht AG	40	504
Kantonale Psychiatrische Klinik Münsterlingen	165	324
Kantonsspital Frauenfeld	165	322
Kantonsspital Münsterlingen	165	323
Klinik Schloss Mammern	40	524
Praxis Dr. Bucher, Frauenfeld	40	670
Praxis Dr. Gugg, Frauenfeld	40	748
Praxis Dr. Laib, Altnau	40	745
Praxis Dr. Rotach, Dussnang	40	544
Psychiatrische Klinik Littenheid	40	325
Thurgauer Klinik St. Katharinental, Diessenhofen	165	533

URI	PLAN	ENTREPRISE
Kantonsspital Uri, Altdorf	132	218

VAUD	PLAN	ENTREPRISE
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	170	354
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon	169	364
Centre Pluridisciplinaire d'Oncologie, Lausanne	195	377
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne	170	344
EHC-Hôpital d'Aubonne	169	371
EHC-Hôpital de Gilly	169	374
EHC-Hôpital de Morges	169	360
Fondation Universitaire Romande de Santé au travail, Lausanne	195	357
Fondation CRS, Lausanne	40	658
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	169	363
Fondation vaudoise pour la recherche médicale, Pully	170	376
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	169	373
Hôpital de Lavaux, Cully	169	462

Hôpital du Chablais, Aigle	169	370
Hôpital de Moudon	169	372
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	169	365
Hôpital intercantonal de la Broye, Payerne	169	361
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	172	359
Hôpital Riviera - Site de Montreux	169	358
Institution de Lavigny	169	362
ISDE, Corcelles-sur-Chavornay	40	617
Polyclinique Médicale Universitaire, Lausanne	195	355
resHO St. Loup Orbe La Vallée	169	368
Secteur psychiatrique Nord, Lausanne	170	352
Secteur psychiatrique Centre, Lausanne	170	348
Secteur psychiatrique Ouest, Lausanne	170	349
Université de Lausanne	195	343

VALAIS	PLAN	ENTREPRISE
Berner Klinik Montana	199	383
Fachklinik Neurologische Rehabilitation, Leukerbad	174	384
Luzerner Höhenklinik, Montana	129	381
Oberwalliser Kreisspital, Brig	191	385
Policlinique de Verbier SA, Verbier	50	644
Praxis Dr. Bannwart, Zermatt	40	732
Rheuma- & Rehabilitationsklinik, Leukerbad	174	382
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	189	673

ZOUG	PLAN	ENTREPRISE
Diakonieverband Ländli, Oberaegeri	30	718
Praxis Dr. Meyer, Zug	40	741
Psychiatrische Klinik, Oberwil	139	225

ZÜRICH	PLAN	ENTREPRISE
ARUD Zürich	50	165
Bezirksspital Affoltern am Albis	100	119
Bircher Klinik Susenberg, Zürich	40	569
Blutspendedienst SRK, Zürich	50	157
Causa demis clinic, Zürich	30	755
Devotec AG, Zürich	30	710
Diakoniewerk Neumünster, Zollikerberg	30	419
Drittmittel, Zürich	101	129
ETH, Zürich	40	442
Evangelisch-Methodistische Kirche, Zürich	40	449
Forel-Klinik, Ellikon an der Thur	30	155
GZO Spital Wetzikon	100	125
Hinderer Holding AG, Oetwil am See	104	140
Hohenegg Klinik für Psychiatrie und Psychotherapie, Meilen	100	118
Kantonales Krankenhaus, Wülflingen	102	731
Kantonsspital Winterthur	102	84
Kinderspital Zürich	100	120
Kinder- und Jugendpsychiatrischer Dienst des Kantons Zürich	102	90
Klinik am Zürichberg, Zürich	106	152
Klinik Hirslanden, Zürich	40	436
Krankenhaus Bächli, Bassersdorf	30	422

Kreisspital Männedorf	100	122
Maternité Inselhof, Zürich	107	115
Nationalfonds, Zürich	101	735
Nepal Mission, Bäretswil	40	696
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. H.-J. Hansen, Zürich	196	142
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. H. Heimgartner, Zürich	196	143
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. M. Hesse, Zürich	196	131
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. J. A. Robinson, Zürich	196	110
Pädagogisches Institut Uni Zürich, FS + S	30	709
Paracelsus-Spital, Richterswil	105	141
Praxis Dr. Ambauen - Droste, Uster	30	751
Praxis Dr. Baur, Hettlingen	30	737
Praxis Dr. Ben-Shmuel, Zürich	50	672
Praxis Dr. Bircher, Wetzikon	30	750
Praxis Dr. Grilec, Zürich	50	474
Praxis Dr. Küng, Zürich	50	671
Praxis Dr. Nussbaum, Kloten	40	654
Praxis Dr. Steigmeier, Dänikon	50	743
Psychiatrische Privatklinik Sanatorium Kilchberg	103	139
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	102	86
Psychiatrie-Zentrum Hard, Embrach	102	88
Psychiatrische Klinik, Rheinau	102	87
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich	192	156
Schweizerisches Epilepsie-Zentrum, Zürich	100	123
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich	186	500
Seismo Verlag AG, Zürich	30	427
Sozialdepartement der Stadt Zürich, Zürich	107	148
Sozialökonomisches Seminar Prof. Dr. P. Zweifel, Zürich	196	144
Spital Bülach	100	111
Spital Limmattal, Schlieren	100	153
Spital Uster	100	116
Spital Zimmerberg, Horgen	100	112
Spital Zollikerberg	100	114
Stadärztlicher Dienst, Zürich	107	147
Stadtspital Triemli, Zürich	107	146
Stadtspital Waid, Zürich	107	145
Stiftung SOMOSA, Winterthur	40	452
Universität Zürich (Vorsorgeplan Universität Zürich)	101	734
Universität Zürich (Vorsorgeplan Variante Zürich)	30	418
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	100	121
Universitätsspital Zürich	102	85
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	30	729
WEC International, Rüti	40	720
Wilhelm Schulthess Klinik, Zürich	100	124
Zürcher Lighthouse, Zürich	40	621
Zürcher Höhenklinik, Wald	100	127

**Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la
Fondation de prévoyance ASMAC
Berne**

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la *légalité des comptes annuels* (bilan, compte d'exploitation et annexe: pages 18 – 41 du rapport annuel), de la *gestion* (pages 14 – 17) et des *placements* ainsi que des *comptes de vieillesse* de la Fondation de prévoyance ASMAC pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG


Heinrich Steiner


Hansjörg Stägger

Berne, 10 mai 2001

Annexe

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe et organisation de la fondation)

Fondation de prévoyance ASMAC

Kollerweg 32

Case postale 389

3000 Berne 6

Téléphone 031 350 46 00

Téléfax 031 350 46 01

Internet: www.vsao.ch/vorsorgestiftung/index.html